

Pas de bébés à la consigne !

Coordination Syndicale
Départementale
des Services publics

69

Rhône
et Métropole

la
cgt

**10h00 PLACE
DE LA COMEDIE**
(métro A et C station Hôtel de ville)
LYON



**Mardi 19
novembre 2024**



Plusieurs rapports, dont celui de l'IGAS ainsi que la dernière commission d'enquête, ne font que confirmer la dégradation que nous dénonçons depuis tant d'années, dans les établissements Petite Enfance. Ces rapports révèlent les conditions de travail dégradées dans lesquelles exercent les professionnel·les, ce qui a forcément un impact sur l'accueil des enfants.

Récemment, la parution du livre « Les Ogres » de Victor CASTANET a mis une nouvelle fois en lumière de nombreux dysfonctionnements, des conditions de travail déplorables et des manquements à la sécurité.

Les syndicats CGT de la fonction publique territoriale du Rhône, aux côtés des agent·es de la Petite Enfance, est fermement opposée à la marchandisation, et la rentabilité ne doit pas être privilégiée au détriment de la sécurité et du bien-être des enfants.

Pour la CGT il est urgent que les agent·es de la Petite Enfance soient enfin reconnu·es et cela se passe aussi par des revalorisations salariales.

Le coût de la vie s'envole, et le refus de l'exécutif d'accorder le Complément de Traitement Indiciaire aux personnels travaillant en établissements d'accueil de jeunes enfants est incompréhensible. Cette revalorisation salariale doit être versée sans discrimination, à tous les agent·es territoriaux·ales de la filière sociale et médico-sociale comme c'est le cas dans la Fonction publique Hospitalière.

La lutte continue jusqu'à satisfaction des revendications :

- Augmentation immédiate des salaires : revalorisation des grilles indiciaires des cadres d'emplois de la filière médico-sociale et sociale avec une réelle reconnaissance en catégorie B et A « types » ; dégel et rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au moins 10% et son indexation sur l'inflation ;
- Bénéfice du CTI - Complément de Traitement Indiciaire (dit Prime Ségur) pour l'ensemble des agentes et agents du secteur petite enfance, soit + 191 euros nets mensuels ;
- L'attribution du « bonus attractivité » pour l'ensemble du personnel des EAJE ;
- Amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la petite enfance ;
- Abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnel·les autorisés à exercer dans les crèches ;
- Prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- Stricte Egalité de salaire entre les femmes et les hommes ;
- La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine ;
- Une politique ambitieuse de la petite enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société ;
- Un véritable service public de la petite enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur.
- La modification du taux d'encadrement 1 pour 5 en 2027 et 1 pour 4 en 2030 avec la mise en place immédiate d'un décret.

**Coordination Syndicale CGT des Services
Publics du Département du Rhône
et de la Métropole de Lyon
Bourse du Travail—Salle 22—Place Guichard
69422 LYON Cedex 03
Tél. Répondeur : 04 78 60 59 36
Email : csd69@outlook.fr**